

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

PROCES VERBAL
SEANCE DU 29 MARS 2024

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Date de convocation :</u>
- en exercice : 13	18/03/2024
- présents : 10	
- votants : 12	<u>Date d'affichage :</u>
- absents : 03	02/04/2024
- procurations : 02	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Méline BONDENET, Romain PRETET, Julia ROBERT, Jérôme VIVOT.

Absents excusés : SUZANNE Florence procuration à Magali SCHNEIDER, Jean-Paul VAUTHERIN procuration à Jérôme VIVOT, Jérôme GUENOT.

Marcel SALLES a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° : 11/2024

OBJET : Validation des Attributions de Compensations 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C, et son article V,

Vu l'adoption des attributions de compensation définitives 2023 le 7 décembre 2023 par le conseil communautaire de la CC2VV, et la notification aux communes membres,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes de 2 Vallées Vertes verse aux communes membres une attribution de compensation (AC) de droit commun, tel que décrite dans les rapports de la CLECT.

Il rappelle également la possibilité par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, de la fixation libre d'attributions de compensation.

M. le Maire rappelle les différentes situations générant des Attributions de Compensations dérogatoires pour les communes de la CC2VV, validées lors des exercices précédents et ne faisant pas appel à une nouvelle approbation du Conseil Municipal :

- Revenus fiscaux professionnels éoliens.
- Réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes.

En outre, il indique que depuis l'année 2021, une nouvelle proposition d'AC dérogatoire est faite aux communes membres de la CC2VV, liée à la création du service *Espaces France Services / Agences Postales Intercommunales*. Le calcul de cette Attributions de Compensation dérogatoire, négative pour la commune, est donc basé sur la formule suivante :

- **Nombre d'habitants X 2.50 € (population municipale INSEE 2023 : 613 habitants) soit 1 532,50 €.**

Compte tenu de ces différents éléments, pour 2023, les AC définitives de la commune s'élèvent donc à **112 800 €**.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition d'AC dérogatoires ou libres liées à l'exercice de la compétence « Espaces France Services / Agences Postales Intercommunales »
- **APPROUVE** les montants définitifs des Attributions de Compensation versés à la commune par la Communauté de Communes, tels que présentés ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 12/2024

OBJET : Vote des Comptes de Gestions 2023

Arrivée de Jérôme VIVOT à 20 heures, procuration de Jean-Paul VAUTHERIN.

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2023 du trésorier, pour le budget principal et le budget annexe du lotissement « en rossé ».

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 13/2024

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 - ANTEUIL

Le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du BUDGET COMMUNAL, conforme au compte de gestion du trésorier, voté précédemment et présentant ainsi :

Fonctionnement

DEPENSES		
Chapitres		Réalisé
011	Charges à caractère général	303 959,71 €
012	Charges de personnel	157 354,13 €
014	Atténuation de produits	1 880,00 €
65	Autres charges de gestion courante	199 573,29 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	7 145,31 €
67	Charges exceptionnelles	900,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	13 739,20 €
	TOTAL DEPENSES	684 551,64 €
RECETTES		
Chapitres		Réalisé
013	Atténuation de charges	6 061,43 €
70	Produits des services	359 101,13 €
73	Impôts et taxes	194 122,37 €
731	Fiscalité Locale	135 997,37 €
74	Dotations et participations	113 356,31 €
75	Autres produits de gestion courante	60 077,96 €
76	Produits financiers	4,86 €
77	Produits exceptionnels	22 456,57 €
042	Opération d'ordre	1 531,00 €
	TOTAL RECETTES	892 709,00 €
Dépenses totales		Résultat exercice2023 :
684 551,64 €		208 157,36 €
Recettes totales		Excédent reporté N-1
892 709,00 €		792 985,28 €
Résultat / solde		1 001 142,64 €

Investissement

DEPENSES			
Chapitres			Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		70 000,00 €
13	Subventions d'investissement		0,00 €
16	Remboursement d'emprunts		38 161,76 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00 €
204	Subventions d'équipement versées		0,00 €
21	Immobilisations corporelles		122 164,64 €
040	Opérations d'ordre entre sections		1 531,00 €
	TOTAL DEPENSES		231 857,40 €
RECETTES			
Chapitres			Réalisé
10	Dotations fonds divers réserve (hors 1068)		4 546,22 €
1068	Dotations fonds divers réserve		94 005,63 €
13	Subventions d'investissement		10 020,63 €
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)		332,30 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		300,00 €
23	Immobilisations en cours		0,00 €
28	Amortissement des immobilisations		0,00 €
040	Opération d'ordre		13 739,20 €
	TOTAL RECETTES		122 643,98 €
Dépenses totales	Résultat 2022	Report N-1	TOTAL
231 857,40 €	109 213,42 €	-54 398,04 €	- 163 611,46 €
Recettes totales			RAR 2023
122 643,98 €			
		Résultat / solde négatif	- 163 611,46 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 14/2024

OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 – Lotissement « En Rossé »

Le maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ROSSE, conforme au compte de gestion du trésorier, voté précédemment et présentant les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement :

• un excédent de 1 330 €

Section d'investissement :

• un besoin de financement de 24 434,55 €

Soit, résultat global : - 23 104,55 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 15/2024

OBJET : Affectation du résultat - ANTEUIL

Après avoir examiné et voté le compte administratif 2023 de la commune, les résultats seront repris et affectés suivant le détail ci-après :

- un excédent de fonctionnement de 1 001 142,64 €
- un déficit d'investissement de 163 611,46 €

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 16/2024

OBJET : Affectation du résultat – Lotissement « En Rossé »

Après avoir examiné et voté le compte administratif 2023 de la commune, les résultats seront repris et affectés suivant le détail ci-après :

- Résultat antérieur reporté : 1 300 €

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 17/2024

OBJET : Vote des taxes locales

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des taux des taxes locales directes votés en 2023 :

Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Taxe habitation
22,58 %	9,32 %	9,74 %

Monsieur le maire précise que ces taux n'ont pas évolué depuis 2018. Le taux actuel de la taxe foncière sur le bâti est le plus bas de toutes les communes de la CC2VV. Notre effort fiscal étant très faible, la commune est aussi pénalisée dans l'attribution de dotation. De plus, des investissements importants sont programmés.

Monsieur le Maire propose une évolution du taux de la taxe foncière sur le Bâti de 2 points pour 2024.

Après délibération, le Conseil municipal décide **d'appliquer les taux d'imposition** pour l'année 2024, dont le détail ci-dessous :

Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Taxe habitation
24,58 %	9,32 %	9,74 %

Les taux de la taxe foncière sur le non Bâti et Taxe d'habitation restent inchangés.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération n° : 18/2024

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 - ANTEUIL

Fonctionnement

DEPENSES		
Chapitres		Voté
011	Charges à caractère général	304 000,00 €
012	Charges de personnel	169 000,00 €
014	Atténuation de produits	3 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	199 450,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	7 397,79 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 500,02 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	860 942,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	10 258,19 €
	TOTAL DEPENSES	1 558 548,00 €
RECETTES		
Chapitres		Voté
013	Atténuation de charges	3 500,00 €
70	Produits des services	227 000,00 €
73	Impôts et taxes	171 211,00 €
731	Fiscalité Locale	144 600,00 €
74	Dotations et participations	96 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	58 000,00 €
76	Produits financiers	5,82 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €
002	<i>Excédent reporté</i>	837 531,18 €
	TOTAL RECETTES	1 558 548,00 €

Investissement

DEPENSES		
Chapitres		Voté
13	Subventions d'investissement	33 832,43 €
16	Remboursement d'emprunts	25 819,26 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,85 €
21	Immobilisations corporelles	849 078,00 €
001	<i>Déficit reporté</i>	163 611,46 €
	TOTAL DEPENSES	1 122 342,00 €

RECETTES		
Chapitres		Voté
10	Dotations fonds divers réserve (hors 1068)	6 410,35 €
1068	Dotations fonds divers réserve	163 611,46 €
13	Subventions d'investissement	80 620,00 €
021	<i>Virement à la section de fonctionnement</i>	860 942,00 €
024	Cession d'immobilisations	500,00 €
040	Opération d'ordre	10 258,19 €
	TOTAL RECETTES	1 122 342,00 €

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 19/2024

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 – Lotissement « En Rossé »

Monsieur le maire présente le budget primitif 2024 du budget du Lotissement en Rossé dont la balance est la suivante :

Section de fonctionnement : équilibrée à 48 869.10 €

Section d'investissement : équilibrée à 48 869.10 €

Après examen détaillé, le conseil adopte ce budget à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 20/2024

OBJET : Participation budget 2024 - Francas

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il y a lieu de valider la participation au budget des Francas pour la période scolaire 2023 - 2024.

Budget total des Francas : 121 918 €

Participation communale : 66 143 €

Participation des Familles : 36 318 €

Participation autres organismes : 19 457 €

La commune participe à hauteur de 54,25 % du budget annuel.

La participation communale sera débitée sur le compte 6558.

Le conseil municipal valide le budget.

Vote : Pour : 12


Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

- *Anniversaire de Marie-Louise (95 ans) le vendredi 5 avril 2024 à 17h.*

DCM n° 11/2024	Validation des AC 2023
DCM n° 12/2024	Vote des Comptes de Gestion 2023
DCM n° 13/2024	Vote du Compte Administratif 2023 - ANTEUIL
DCM n° 14/2024	Vote du Compte Administratif 2023 – Lot. « En Rossé »
DCM n° 15/2024	Affectation du résultat – ANTEUIL
DCM n° 16/2024	Affectation du résultat – Lot. « En Rossé »
DCM n° 17/2024	Vote des taxes locales
DCM n° 18/2024	Vote du Budget Primitif 2024 - ANTEUIL
DCM n° 19/2024	Vote du Budget Primitif 2024 – Lot. « En Rossé »
DCM n° 20/2024	Participation budget 2024 - Francas

Noms	Signatures
JOUILLEROT Gérard (Président)	
Marcel SALLES (Secrétaire)	